

97987678675654654567868787875676567909889
 9809868756755676456687875678875643
 567890987654321098765432109876543210
 80809808098098098098099868765765867567708

Comptes vérifiés de la **FAO**

2002-2003



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2004

ÉTATS FINANCIERS 2002-03

Table des matières

	Page
<u>PARTIE A</u>	
Opinion du Commissaire aux comptes	1
Certification des états financiers	2
État récapitulatif des recettes et des dépenses et mouvements des réserves et soldes des fonds	3
Avoirs, engagements, réserves et soldes des fonds	4
Situation de trésorerie	5
Ouverture de crédits au titre du Programme ordinaire	6
Notes relatives aux états financiers	7
Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2003	21
Annexe I: État au 31 décembre 2003 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2002-03	23
Annexe II: État au 31 décembre 2003 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2000-01	27

PARTIE B

Rapport du Commissaire aux comptes

Le rapport du Commissaire aux comptes fait partie des documents de la Conférence et porte la cote C 2005/5 B.

ÉTATS FINANCIERS 2002-03

Opinion du Commissaire aux comptes

J'ai vérifié les états financiers numérotés de I à IV présentés ci-après, le Tableau 1, les Annexes I et II et les notes numérotées 1 à 25 accompagnant les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2003. Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ma tâche consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de la vérification.

J'ai mené la vérification conformément aux normes communes de vérification des comptes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En vertu de ces normes, je suis tenu de préparer et d'effectuer la vérification de manière à obtenir l'assurance suffisante que les états financiers de l'Organisation sont exempts d'inexactitudes matérielles. La vérification comprend l'examen, par sondage et dans toute la mesure jugée nécessaire, des pièces justificatives fournies des montants et renseignements figurant dans les états financiers. La vérification comprend aussi une évaluation des principes comptables utilisés et de la présentation générale des états financiers. J'estime que ma vérification constitue une base raisonnable pour exprimer mon opinion.

À la suite de cette vérification, j'estime que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière au 31 décembre 2003, les résultats des opérations et la situation de trésorerie pendant cette période, qu'ils ont été établis conformément aux principes comptables de l'Organisation, énoncés dans la note 2 des états financiers, et qu'ils ont été appliqués d'une manière comparable à celle de l'exercice précédent.

Sur la base des sondages effectués, j'estime que les transactions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont été faites, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions du Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'Article 12.9 du Règlement financier, j'ai également rédigé un rapport in extenso sur ma vérification des états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

(Vijayendra N. Kaul)

**Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Commissaire aux comptes**

10 septembre 2004

Certification des états financiers

Les montants indiqués dans les états reflètent fidèlement les transactions financières enregistrées durant la période considérée:



Khalid Mehboob

Sous-Directeur général

Département de l'administration et des finances

Approuvé:



Jacques Diouf

Directeur général

Juillet 2004

État récapitulatif des recettes et des dépenses et mouvements des réserves et soldes des fonds

pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 (en milliers de \$EU)

Notes	Fonds		Total	
	général et annexes	fiduciaires et PNUD	2002-03	2000-01
RECETTES				
Contribution des États Membres 4	644 890		644 890	642 555
Contributions volontaires 5	29 282	594 725	624 007	626 568
Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations 6	3 286	25 230	28 516	36 815
Activités financées conjointement 3,7	29 434		29 434	22 891
Services rendus	1 630		1 630	8 613
Recettes accessoires 8	7 522	6 716	14 238	23 236
Revenus des placements – long terme	10 080		10 080	5 320
Fonds spécial des produits d'information	1 526		1 526	1 409
Contributions en espèces des gouvernements	2 091		2 091	1 921
Autres recettes diverses nettes	7 209		7 209	4 746
Gains/(pertes) liées aux différences de change	51 312		51 312	(47 040)
TOTAL DES RECETTES	788 262	626 671	1 414 933	1 327 034
DÉPENSES				
Programme ordinaire	779 855		779 855	669 794
Projets		619 955	619 955	634 288
TOTAL DES DÉPENSES 9	779 855	619 955	1 399 810	1 304 082
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	8 407	6 716	15 123	22 952
Coûts des réaffectations et des cessations de service			0	(8 360)
Amortissement des obligations relatives au personnel 10	(23 776)		(23 776)	(14 054)
Programmes relatifs au personnel 12	(10 080)		(10 080)	(5 320)
Provision pour contributions 11	64 599		64 599	(12 286)
Provision pour placements 12	(80)	(305)	(385)	0
Revenu différé 19	15 697		15 697	(13 127)
Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés 20	(41 382)		(41 382)	0
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	13 385	6 411	19 796	(30 195)
Transfert des intérêts sur les comptes des donateurs 15		(6 716)	(6 716)	(13 029)
Transferts des/(aux) réserves				
Fonds de roulement 21	(8 360)		(8 360)	8 360
Compte de réserve spécial 22	(16 548)		(16 548)	23 046
Solde des fonds en début d'exercice tel que déclaré précédemment	(75 419)		(75 419)	(63 601)
Modification des conventions comptables concernant la comptabilisation des recettes tirées d'activités cofinancées 3	(3 191)		(3 191)	0
Solde des fonds en début d'exercice après retraitement	(78 610)		(78 610)	(63 601)
SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	(90 133)	(305)	(90 438)	(75 419)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

Avoirs, engagements, réserves et soldes des fonds

Au 31 décembre 2003

(en milliers de \$EU)

Notes	Fonds		Total	
	général et annexes	fiduciaires et PNUD	2002-03	2000-01
AVOIRS				
Dépôts à vue et à terme	37 502	165 480	202 982	337 877
Placements – court terme 12	60 398	231 298	291 696	0
Contributions à recevoir 13	109 064	9 324	118 388	263 667
À déduire: Provision pour retards de contributions 11	(109 064)		(109 064)	(181 014)
Sommes à recevoir 14	44 087		44 087	49 723
Placements – long terme 12	160 611		160 611	169 536
TOTAL DES AVOIRS	302 598	406 102	708 700	639 789
ENGAGEMENTS				
Contributions reçues à l'avance 15	116	352 134	352 250	250 325
Engagements non réglés 16	33 128	54 273	87 401	157 441
Sommes à payer 17	25 695		25 695	48 150
Plans relatifs au personnel 18	182 182		182 182	165 632
Revenu différé 19	62 024		62 024	77 721
Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés 20	41 382		41 382	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS	344 527	406 407	750 934	699 269
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS				
Fonds de roulement 21	25 183		25 183	15 482
Compte de réserve spécial 22	23 021		23 021	457
Solde des fonds en fin d'exercice 23	(90 133)	(305)	(90 438)	(75 419)
TOTAL DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS	(41 929)	(305)	(42 234)	(59 480)
TOTAL DES ENGAGEMENTS, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS	302 598	406 102	708 700	639 789

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

Situation de trésorerie

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

(en milliers de \$EU)

	2002-03	2000-01
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses (État I – Fonds général et annexes)	13 385	(43 224)
Ajustement pour:		
Intérêts à recevoir	(12 592)	(22 374)
Provision pour placements	80	
Retraitement du déficit d'ouverture	(3 191)	
	(2 318)	(65 598)
Diminution/ (Augmentation) - contributions à recevoir	145 279	(59 360)
(Diminution)/ Augmentation - provision pour contributions	(71 950)	11 851
Diminution – sommes à recevoir	5 411	4 045
Augmentation - contributions reçues à l'avance	101 925	79 468
(Diminution)/ Augmentation – engagements non réglés	(70 040)	47 259
(Diminution)/ Augmentation – revenu différé	(15 697)	13 127
Diminution – sommes à payer	(22 455)	(6 202)
Augmentation – plans relatifs au personnel	16 550	4 266
Augmentation – répartition des fonds découlant du règlement des arriérés	41 382	
RENTRÉES NETTES DE FONDS RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	128 087	28 856
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Augmentation des placements – court terme	(292 081)	
Diminution/ (Augmentation) des placements – long terme	8 925	(6 072)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT	(283 156)	(6 072)
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation du fonds de roulement	1 341	86
Augmentation du fonds de réserve spécial	6 016	351
Intérêts reçus	12 817	23 995
RENTRÉES (SORTIES) NETTES RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	20 174	24 432
(DIMINUTION)/ AUGMENTATION NETTE DES LIQUIDITÉS	(134 895)	47 216
LIQUIDITÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	337 877	290 661
LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	202 982	337 877

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

Ouverture de crédits au titre du Programme ordinaire

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

(en milliers de \$EU)

		Ouvertures nettes de crédits						Autres crédits		
Chapitre		Budget initial	Virements	Budget modifié	Dépenses	Revenu différé (note 19)	Solde non utilisé	Budget modifié	Revenu	Solde non utilisé
1	Politique et direction générales	51 823	100	51 923	51 877		46	2 633	2 284	349
2	Programmes techniques et économiques	292 348	(5 800)	286 548	286 543		5	4 949	8 357	(3 408)
3	Programme de soutien au développement	120 819	6 000	126 819	126 773		46	54 195	51 458	2 737
4	Programme de coopération technique	95 195	(300)	94 895	32 871	62 024	0			
5	Services de soutien	52 578		52 578	52 434		144	7 337	6 091	1 246
6	Charges communes	38 395		38 395	38 139		256	4 527	4 038	489
7	Imprévus	600		600	472		128			
TOTAL BUDGET EFFECTIF		651 758	0	651 758	589 109	62 024	625	73 641	72 228	1 413
8	Virement au fonds de péréquation des impôts	95 083	(95 083)	0						
9	Dépenses ponctuelles financées grâce au règlement des arriérés	44 912		44 912	3 530		41 382			
	Variations des taux de change sur les dépenses de personnel				34 765		(34 765)			
		791 753	(95 083)	696 670	627 404	62 024	7 242			

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

Notes relatives aux états financiers

1. L'Organisation

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (l'Organisation) a été créée le 16 octobre 1945. Elle a son siège à Rome, en Italie. Elle a pour objectif d'améliorer l'état nutritionnel et les conditions de vie; d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles; d'améliorer la condition des populations rurales; et, ainsi, de contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et de libérer l'humanité de la faim.

Le Programme de travail de l'Organisation est approuvé par la Conférence des États Membres. Les crédits budgétaires votés sont financés par des contributions annuelles des États Membres et Membres associés établies par la Conférence. Les crédits non utilisés à l'expiration de l'exercice financier sont annulés, à l'exception de ceux votés pour le Programme de coopération technique (PCT) qui couvriront les dépenses pendant l'exercice financier suivant celui au cours duquel lesdits fonds ont été votés.

Le Directeur général peut accepter des contributions volontaires à des fins spéciales, qui soient compatibles avec les principes, les buts et les activités de l'Organisation, et des fonds de dépôt et des fonds spéciaux peuvent être constitués pour les gérer. En outre, l'Organisation reçoit des fonds au titre d'un arrangement interorganisations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour participer en tant qu'agent d'exécution à des projets de coopération technique du PNUD ou faire fonction d'agent d'exécution pour des projets financés par le PNUD exécutés par d'autres agents. Les contributions volontaires et fonds reçus comprennent des versements effectués pour le remboursement de certaines dépenses liées à la fourniture de services techniques, services de gestion et services administratifs (dépenses d'appui) qui font nécessairement partie des projets hors budget.

En accord avec les principales agences multilatérales de financement de l'agriculture, l'Organisation fournit à des pays des services de soutien à l'investissement dans le cadre de missions financées conjointement, services dont le coût lui est remboursé sur une base convenue de partage des coûts. L'Organisation rend également des services techniques, services de gestion et services administratifs au Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU/FAO sur une base de remboursement des coûts.

2. Résumé des principales politiques comptables

Exercice

L'exercice comptable porte sur deux années civiles consécutives.

Méthode de préparation

Les états financiers sont préparés selon la méthode dite du coût historique et conformément aux méthodes comptables applicables.

Recettes

Les recettes sont comptabilisées à la date de leur exigibilité, à l'exception des contributions volontaires, des fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations et des activités cofinancées. Lesdites recettes sont comptabilisées en proportion du degré d'achèvement d'une activité d'un projet tel que mesuré en termes de dépenses.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées à la date de leur engagement.

Équipement, mobilier et véhicules

Le coût de l'équipement, du mobilier et des véhicules est inclus dans les dépenses de l'année où ils sont achetés.

Monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers sont établis en dollars des États-Unis, devise fonctionnelle de l'Organisation.

Monnaies étrangères

Les recettes et dépenses en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars EU au taux de change opérationnel des Nations Unies qui correspond approximativement au taux effectif du marché à la date des transactions considérées. Les avoirs et engagements en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur au 31 décembre 2003. Les différences de change sont portées au compte des recettes et dépenses.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'achat ou à la valeur boursière déterminée sur la base du portefeuille total, si celle-ci est inférieure.

Indemnités de départ et prestations de retraite

Les ratios de dépenses et les engagements relatifs aux indemnités de départ et aux prestations de retraite sont établis au moyen d'une évaluation actuarielle. Les dépenses courantes de service et l'amortissement des engagements non comptabilisés sont imputés aux dépenses sur la base des montants encourus. Les engagements non comptabilisés qui en résultent au titre de l'assurance maladie après cessation de service sont amortis sur une période de 30 ans, à compter de 1998, et d'autres plans concernant la cessation de service sont amortis sur une période de 15 ans, à compter de 1998.

Procédure d'arrondissement

Les états financiers sont établis en milliers de dollars des États-Unis.

Politique de consolidation

- Programme de travail de la FAO

Les états financiers consolidés sont présentés par segments: (a) Fonds général et fonds annexes, (b) Fonds fiduciaires et PNUD.

- Mutuelle de crédit de la FAO

La résolution 37/75 de la Conférence stipule que la Mutuelle de crédit est partie intégrante de la FAO et prévoit ce qui suit: a) les fonds et les avoirs nets de la Mutuelle de crédit sont placés dans un compte spécial, qui sera administré indépendamment de tous les fonds et avoirs administrés par la FAO; b) toutes les dépenses de fonctionnement de la Mutuelle de crédit et toutes ses obligations financières résultant de ses activités sont imputables sur les fonds et avoirs de la Mutuelle; c) les statuts de la Mutuelle de crédit incorporent les clauses de sauvegarde de la situation de l'Organisation. Ces principes ont été dûment intégrés aux statuts de la Mutuelle de crédit. Les états financiers vérifiés de la Mutuelle de crédit ne sont pas consolidés, mais présentés séparément au Comité financier.

- Groupement d'achat de la FAO

Les activités et les fonds relatifs au Groupement d'achat sont définis à l'article XIII, Section 27, de l'Accord de Siège, qui reconnaît aux fonctionnaires (i) le droit d'importer en franchise et sans être soumis aux prohibitions et restrictions sur l'importation et (ii) par l'intermédiaire de la FAO, des quantités raisonnables, fixées conformément à une procédure à établir entre le Gouvernement et la FAO, de denrées alimentaires et autres articles destinés à leur usage et à leur consommation personnelle, et non à faire l'objet de dons ou de commerce. Les états financiers vérifiés du Groupement d'achat ne sont pas consolidés, mais sont soumis séparément au Comité financier.

3. Modification des conventions comptables

Les recettes tirées des activités cofinancées ont été prises en compte en 2000/01 et pour les exercices biennaux précédents, lorsque facturées. En 2002/03, la comptabilisation des activités cofinancées a été modifiée et les recettes ont été prises en compte proportionnellement au degré d'accomplissement des activités relatives à un projet, mesuré en fonction des dépenses, afin de tenir compte de la comptabilisation des recettes tirées d'activités extrabudgétaires (c'est-à-dire contributions volontaires et fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations). La modification des conventions comptables a été prise en compte à titre de retraitement du solde déficitaire du Fonds général au début de l'exercice, qui s'élevait à 3,191 millions \$EU.

4. Contributions des États Membres

	2002/03	2000/01
Contributions au Programme ordinaire	648 063	647 100
À déduire: Versement au Fonds de péréquation des impôts	(3 000)	(4 000)
Remises sur les contributions reçues	(173)	(545)
	644 890	642 555

5. Contributions volontaires

	2002/03	2000/01
(a) Fonds général et fonds annexes		
Dépenses d'appui	29 282	26 500
(b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Pays donateurs	346 797	280 408
Institutions donatrices	215 479	289 134
Projets multidonateurs	32 449	30 526
	594 725	600 068
	624 007	626 568

Les montants déclarés pour les « Institutions donatrices », sous « (b) Fonds fiduciaires et PNUD », incluent les montants dépensés au titre du Programme Iraq des Nations Unies: pétrole contre nourriture, de 182 millions \$EU en 2002/03 et de 249 millions \$EU en 2000/01. À la suite de la Résolution 1483 du Conseil de sécurité, il a été mis fin, en novembre 2003, à la plupart des activités réalisées dans le cadre de ce programme et aux dépenses y afférentes, certaines activités administratives et dépenses connexes s'étant poursuivie jusqu'en mars 2004. De janvier 2004 à la conclusion des présents états financiers, l'Organisation a remboursé aux Nations Unies 44,8 millions \$EU et a conservé environ 15 millions \$EU dans l'attente du règlement des engagements résiduels.

6. Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations

	2002/03	2000/01
(a) Fonds général et fonds annexes		
Dépenses d'appui	3 286	2 595
(b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations	25 230	34 220
	28 516	36 815

7. Activités cofinancées

	2002/03	2000/01
Programme de coopération FAO/ Banque mondiale	22 863	17 870
Banque africaine de développement	1 591	1 464
Banque asiatique de développement	658	667
Fonds international de développement agricole	2 296	1 927
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	520	375
Autres	1 506	588
	29 434	22 891

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

8. Recettes accessoires

	2002/03	2000/01
(a) Fonds général et fonds annexes		
Intérêts bancaires et intérêts sur dépôts à terme	4 399	9 345
Revenus des placements à court terme	1 477	
Engagements dus et devenus caducs	5 048	2 668
Frais bancaires	(2 562)	(1 829)
Exercice précédent	(1 371)	(849)
Autres	531	872
	7 522	10 207
(b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Intérêts bancaires et intérêts sur dépôts à terme	1 061	13 029
Revenus des placements à court terme	5 655	0
	6 716	13 029
	14 238	23 236

9. Dépenses

	2002/03	2000/01
(a) Fonds général et fonds annexes:		
Rémunération du personnel	468 821	398 291
Autres dépenses de personnel	88 291	71 987
Voyages officiels	63 672	52 153
Dépenses générales de fonctionnement	47 483	42 623
Achat d'équipement	56 061	56 024
Formation	9 210	6 733
Contrats	31 623	37 562
Divers	14 694	4 421
	779 855	669 794
(b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Rémunération du personnel	133 347	110 833
Autres dépenses de personnel	76 685	62 200
Voyages officiels	57 468	44 809
Dépenses générales de fonctionnement	40 255	47 712
Achat d'équipement	179 426	266 772
Formation	22 439	25 596
Contrats	105 963	71 956
Divers	4 372	4 410
	619 955	634 288
	1 399 810	1 304 082

Les dépenses relatives au fonds général et aux fonds annexes correspondent aux activités et aux fonds suivants:

	2002/03	2000/01
Budget du Programme ordinaire	670 198	580 900
Programme de coopération technique avant ouvertures de crédits	77 721	64 594
Fonds spécial des produits d'information	1 526	1 409
Activités cofinancées	29 706	22 891
Divers	704	
	779 855	669 794

10. Amortissement des obligations relatives au personnel

	2002/03	2000/01
Assurance maladie après cessation de service	14 342	14 054
Indemnités de départ	9 434	
	23 776	14 054

L'amortissement des obligations relatives à l'assurance maladie après cessation de service pour services antérieurs couvre une période de 30 ans à compter de 1998, les montants étant définis au moyen d'une évaluation actuarielle. L'amortissement des indemnités de départ se rapporte aux montants encourus supérieurs au niveau recommandé de contribution défini au moyen d'une évaluation actuarielle.

11. Provision pour contributions

	2002/03	2000/01
Au 1^{er} janvier 2002 et 2000	181 014	169 163
Contributions à verser par les États Membres	(65 422)	11 899
Contributions en espèces des gouvernements	823	387
	(64 599)	12 286
Provision devenue inexigible	(7 351)	(435)
Au 31 décembre 2003 et 2001	109 064	181 014

12. Placements

	2002/03	2000/01
(a) Fonds général et fonds annexes		
Placements à court terme	60 398	
(b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Placements à court terme	231 298	
Total placements à court terme	291 696	
Placements à long terme affectés au:		
Fonds de réserve du plan d'indemnisation	16 495	17 238
Fonds des indemnités pour cessation de service	76 976	55 621
Assurance maladie après cessation de service	67 140	77 602
Programme alimentaire mondial ONU/FAO		19 075
Total placements à long terme	160 611	169 536
Total des placements	452 307	169 536

Les placements en valeurs mobilières sont détenus par le dépositaire, Northern Trust Company, et gérés pour le compte de l'Organisation par deux conseillers en valeurs: Wellington et Western. En 2002/03, les liquidités et les dépôts ont été convertis en portefeuille d'obligations à court terme et autres liquidités. Des placements à court terme ont également été effectués auprès de la Banque des règlements internationaux (BRI). Les placements détenus pour le compte du Programme alimentaire mondial ONU/FAO ont été réalisés et remboursés au PAM à la demande de celui-ci, telle que formulée en octobre 2002.

En 2002/03, les revenus des placements à long terme affectés aux plans relatifs au personnel étaient de 10,1 millions \$EU (2000/01 – 5,3 millions \$EU). Au 31 décembre 2003, la valeur marchande des placements à long terme était de 185,6 millions \$EU (2000/01 – 179,8 millions \$EU).

Au 31 décembre 2003, les coûts et la valeur marchande des placements à court terme étaient respectivement de 292,1 millions \$EU et de 291,7 millions \$EU. La perte latente de 0,385 millions \$EU a été inscrite dans la section « I: État récapitulatif des recettes et des dépenses et mouvements des réserves et soldes des fonds », à la ligne Provision pour placements.

13. Contributions à recevoir

	2002/03	2000/01
(a) Fonds général et fonds annexes		
Contributions des États Membres	97 695	163 118
Contributions en espèces des gouvernements	6 667	5 844
Fonds de roulement	195	1 529
Compte de réserve spécial	4 507	10 523
	109 064	181 014
(b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Contributions volontaires	3 950	78 093
Fonds à recevoir au titre d'un arrangement interorganisations	5 374	4 560
	9 324	82 653
	118 388	263 667

14. Montants à recevoir

	2002/03	2000/01
Avances et versements anticipés	30 679	26 792
Autres organisations faisant partie ou non du système des Nations Unies	12 858	21 027
Intérêts courus	267	492
Autres	283	1 412
	44 087	49 723

15. Contributions reçues à l'avance

	2002/03	2000/01
(a) Fonds général et fonds annexes:		
Contributions des États Membres	116	131
(b) Fonds fiduciaires et PNUD:		
Contributions volontaires	352 134	250 194
	352 250	250 325

Les intérêts virés aux fonds fiduciaires et aux comptes des donateurs du PNUD mentionnés ci-dessus s'élèvent à 6,7 millions \$EU (2000/01 – 13,0 millions \$EU).

16. Engagements non réglés

Les engagements non réglés comprennent des charges encourues au titre de services de personnel, ainsi que le coût des contrats et des commandes passés au 31 décembre 2003.

17. Sommes à payer

	2002/03	2000/01
Décaissements sur le terrain	4 595	7 147
Autres institutions des Nations Unies		19 075
Régimes d'assurance médicale et de pension	2 183	2 292
Comptes fiduciaires du personnel	12 688	13 941
Autres	6 229	5 695
	25 695	48 150

Les comptes fiduciaires du personnel représentent les fonds liés au fonctionnement du système d'affiliation du personnel au régime de prestations médicales et au régime d'assurance. Les fonds sont utilisés à des fins correspondantes, telles que le règlement des demandes de remboursement reçues après l'expiration des contrats médicaux et d'assurance.

18. Plans relatifs au personnel

	2002/03	2000/01
Indemnisations	16 495	17 238
Indemnités à la cessation de service	54 847	55 621
Indemnités de départ		(4 932)
Assurance maladie après cessation de service	110 840	97 705
	182 182	165 632

Par ses Résolutions 10/99 et 10/2001, la Conférence a approuvé, notamment, que i) tout revenu produit par les placements détenus au titre du Régime des indemnités de départ et du Plan d'indemnisation du personnel sera employé comme prévu initialement pour garantir que ces fonds soient suffisants pour amortir les obligations respectives, ii) au cas où il y aurait un revenu des placements supplémentaire du régime des indemnités de départ et du Plan d'indemnisation du personnel par rapport aux besoins pour ces fonds, cette somme devrait d'abord, en principe, être mise en réserve pour couvrir les obligations en matière d'assurance maladie après cessation de service et ensuite les indemnités de départ.

Environ deux tiers des obligations relatives au personnel sont des obligations exigibles en euros.

Versements au titre du Plan d'indemnisation

Les versements au titre du Plan d'indemnisation sont dus aux fonctionnaires et aux personnes à leur charge en cas de décès, accident ou maladie imputable au service et, dans certains cas, pour compléter les pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les versements au titre du Plan d'indemnisation font l'objet d'un examen actuariel pour contrôler les obligations et les taux de contributions recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est la méthode des coûts à l'année. On trouvera ci-après les détails de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2003 (et 2001):

	2003	2001
Principales hypothèses actuarielles utilisées pour établir le coût des remboursements attendus:		
(i) Taux d'actualisation annuel	5,5%	6,0%
(ii) Augmentations annuelles des prestations indexées sur le coût de la vie	2,0%	2,5%
Valeur actuarielle des remboursements attendus (en millions de \$EU)	16,5	17,2

Indemnités à la cessation de service

Les indemnités à la cessation de service sont des prestations versées au personnel des services généraux en poste au siège qui ont droit, lors de la cessation de service, à un versement équivalant à 1/13,5 de leur traitement annuel pour chaque année de service accomplie après le 1er janvier 1975. Ces indemnités à la cessation de service font l'objet d'un examen actuariel pour contrôler les obligations et les taux de contributions recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est celle du coût unitaire projeté. On trouvera ci-après les détails de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2003 (et 2001):

	2003	2001
Principales hypothèses actuarielles utilisées pour établir le coût des prestations:		
(i) Taux d'actualisation annuel	5,5%	6,0%
(ii) Coefficient futur d'inflation applicable aux traitements	2,5%	3,0%
Valeur actuarielle des droits à prestation (en millions de \$EU)	76,9	55,6

Sur la base de l'examen actuariel mentionné ci-dessus, les engagements non couverts pour les indemnités à la cessation de service s'élevaient, au 31 décembre 2003, à 22,1 millions \$EU (2001 - 0m \$EU).

Indemnités de départ

Les indemnités de départ concernent les prestations afférentes aux congés annuels accumulés, à la prime de rapatriement, aux indemnités de licenciement, aux coûts des voyages de rapatriement et aux frais de déménagement pour tous les ayants droit. Les indemnités de départ font l'objet d'un examen actuariel pour vérifier les engagements correspondants. La méthode d'évaluation utilisée est celle des coûts cumulatifs. On trouvera ci-après les détails de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2003 (et 2001):

	2003	2001
(i) Taux d'actualisation annuel	5,5%	6,0%
(ii) Coefficient futur d'inflation applicable aux traitements	2,5%	3,0%
Valeur actuarielle des droits à prestations (en millions \$EU)	25,5	22,4

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Sur la base de l'examen actuariel mentionné ci-dessus, les engagements non couverts concernant les indemnités de départ s'élevaient, au 31 décembre 2003, à 25,5 millions \$EU (2001 – 22,4 millions \$EU).

Assurance maladie après cessation de service

L'assurance maladie après cessation de service offre une couverture mondiale des dépenses médicales nécessaires des anciens fonctionnaires et personnes à charge remplissant les conditions requises. L'assurance maladie après cessation de service fait l'objet d'un examen actuariel pour contrôler les obligations correspondantes et les taux de contribution recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est celle du crédit unitaire projeté. On trouvera ci-après les détails de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2003 (et 2001):

	2003	2001
(i) Taux d'actualisation annuel	5,5%	6,0%
(ii) Taux d'inflation applicable aux traitements	2,5%	3,0%
(iii) Taux d'inflation des frais médicaux	4,5%	4,5%
Valeur actuarielle des demandes de remboursement attendues (en millions de \$EU)	313,8	201,7

Sur la base de l'examen actuariel mentionné ci-dessus, les engagements non couverts pour l'assurance maladie après cessation de service s'élevaient, au 31 décembre 2003, à 202,9 millions \$EU (2001 – 104,0 millions \$EU).

Pensions

L'Organisation est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies créée pour assurer des pensions de retraite, des prestations en cas de décès, des pensions d'invalidité et des prestations connexes au personnel des organisations membres. Le système est du type prestations déterminées et l'obligation de l'Organisation est limitée à des contributions spécifiées à la Caisse.

19. Revenu différé

	2002/03	2000/01
Au 1^{er} janvier 2002 et 2000	77 721	64 594
À ajouter: contribution du Programme ordinaire 2002/03 concernant les crédits du Programme de coopération technique (2000/01)	92 038	89 118
À déduire: transféré aux recettes concernant les dépenses encourues pour:		
(i) les crédits du PCT 2000/01 (1998/99)	(77 721)	(64 594)
(ii) les crédits du PCT 2002/03 (2000/01)	(30 014)	(11 397)
Au 31 décembre 2003 et 2001	62 024	77 721

20. Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés

La Conférence, par sa Résolution 6/2001, a autorisé l'utilisation, à des fins spécifiques, d'une partie des fonds supplémentaires à la disposition de l'Organisation pendant l'exercice biennal issu du règlement des arriérés de contributions, en particulier par le principal bailleur de fonds, après avoir pris toutes les mesures voulues pour assurer l'exécution intégrale du Programme de travail et budget. Le Chapitre 9, « Dépenses ponctuelles » a été établi en 2002, après le règlement des arriérés par le principal bailleur de fonds.

Les arriérés versés ont été répartis comme suit:

- a) Conformément à la Résolution 3/99 de la Conférence, un montant de 8,36 millions \$EU correspondant à l'avance spéciale effectuée au titre de l'exercice biennal précédent a été reversé au Fonds de roulement (voir également la note 21 relative au fonds de roulement);
- b) Conformément à la Résolution 6/2001 de la Conférence, le déficit accumulé au 31 décembre 2001 relatif au Fonds général a été réduit dans les mêmes proportions, à l'exclusion de l'impact cumulatif de l'amortissement des engagements au titre de la couverture médicale après cessation de service, c'est-à-dire en fonction de la part des arriérés réglée par le principal bailleur de fonds par rapport au total de ses arriérés;
- c) Conformément à la Résolution 6/2001 de la Conférence, des projets à fins spécifiques ont été établis au titre du Chapitre 9 du Programme de travail et budget. Le solde relatif au Chapitre 9 « Dépenses ponctuelles financées grâce au règlement des arriérés » peut être reporté sur l'exercice 2004/05. Les mouvements relatifs au Chapitre 9 « Dépenses ponctuelles » sont les suivants:

	2002/03	2000/01
Allocation initiale des sommes découlant du règlement des arriérés aux dépenses ponctuelles (État IV)	44 912	
À déduire: dépenses engagées	(3 530)	
	41 382	

21. Fonds de roulement

	2002/03	2000/01
Montant autorisé au 1 ^{er} janvier 2002 et 2000	25 381	25 372
Nouveaux États Membres	14	9
Montant autorisé au 31 décembre 2003 et 2001	25 395	25 381
Au 1^{er} janvier 2002 et 2000	15 482	23 756
Sommes reçues des États Membres	1 327	86
Sommes reçues des Membres associés	14	-
Remboursement spécial (Avance spéciale) pour les dépenses afférentes aux réaffectations et aux cessations de service	8 360	(8 360)
Au 31 décembre 2003 et 2001	25 183	15 482

Le Fonds de roulement a pour objet: de faire des avances remboursables au Fonds général, en vue de financer les dépenses budgétaires en attendant le recouvrement des contributions au budget; de couvrir les dépenses de caractère exceptionnel qui ne peuvent être imputées au budget de l'exercice en cours; et de consentir des prêts aux fins que le Conseil peut autoriser dans des cas particuliers. Le montant autorisé du Fonds de roulement, défini dans la

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Résolution 15/91, était à l'origine de 25 millions de dollars EU. Le capital autorisé a été augmenté à 25,4 millions de dollars EU au 31 décembre 2003 et le montant effectivement versé était de 25,2 millions de dollars EU. Conformément à la Résolution 3/99 de la Conférence, une avance de 8,36 millions de dollars EU a été prélevée sur le Fonds de roulement au cours du dernier exercice biennal, pour couvrir les dépenses afférentes aux réaffectations et à la cessation de service, afin de mener à bien la restructuration en attendant que soient reçus les arriérés de contributions dus par le principal bailleur de fonds en 2001. Ce montant a été reversé dans le Fonds de roulement en 2002, une fois les arriérés réglés par le principal bailleur de fonds.

22. Compte de réserve spécial

	2002/03	2000/01
Montant autorisé au 1 ^{er} janvier 2002 et 2000	32 550	32 500
Au 1^{er} janvier 2002 et 2000	457	23 152
Sommes reçues des États Membres	6 016	351
Différences de change lors de la conversion des devises	51 312	(47 040)
Écarts de change imputables aux dépenses standard de personnel	(34 764)	23 994
Au 31 décembre 2003 et 2001	23 021	457

Le Compte de réserve spécial est destiné à protéger le Programme de travail de l'Organisation contre les effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget dues à des fluctuations négatives de change et à des tendances inflationnistes non prévues. La Conférence, par sa Résolution 13/81, a fixé le montant autorisé du Compte de réserve spécial à 5 pour cent du budget opérationnel effectif pour l'exercice biennal suivant. Ce montant était de 32,6 millions \$EU en 2002/03. Outre les différences enregistrées sur les dépenses standard de personnel, le solde net des gains ou pertes de change est inscrit au Compte de réserve spécial. Les différences enregistrées sur les dépenses standard de personnel représentent la différence entre les dépenses de personnel exprimées en dollars EU au taux de change utilisé pour l'établissement du budget de l'exercice et au taux opérationnel des Nations Unies à la date du versement.

23. Soldes des fonds en fin d'exercice

	2002/03	2000/01
Fonds général	(90 133)	(75 419)
Fonds spécial des produits d'information	0	0
Fonds fiduciaires et PNUD	(305)	
	(90 438)	(75 419)

24. Engagements conditionnels

La FAO a reçu de la Municipalité de Rome une facture afférente à l'enlèvement des ordures pour 1995 dont le montant en liras équivaut à 1,1 million de dollars, soit une augmentation de 425 pour cent par rapport à l'année précédente. Par une note verbale de juin 1995, la FAO a informé la Représentation permanente de l'Italie qu'elle ne pouvait pas accepter cette facture pour des considérations à la fois juridiques et financières. À la fin de 2003, la taxe totale sur l'enlèvement des ordures pour la FAO a atteint 12,9 millions de dollars EU, soit un

engagement conditionnel de 10,6 millions de dollars (2000/01 - 5,1 millions \$EU), car un montant de 2,3 millions de dollars (2000/01 - 1,8 million \$EU) avait déjà été prévu. La FAO est juridiquement tenue, conformément aux dispositions des traités pertinents, de s'acquitter de la partie de la taxe d'enlèvement des ordures qui correspond au coût du service rendu. Par conséquent, en attendant la conclusion d'un accord avec toutes les parties concernées, toute facture présentée par la Municipalité de Rome pour des services rendus d'enlèvement des ordures constitue un engagement potentiel pour l'Organisation. Malgré des efforts et des contacts répétés avec les autorités italiennes, la question reste pour l'essentiel non résolue.

25. Autres informations

Matériel, mobilier et véhicules

Le coût d'origine du matériel, du mobilier et des véhicules hors d'usage en fin d'exercice a été le suivant:

	2002/03	2000/01
Fonds général et fonds annexes	56 386	51 952
Fonds fiduciaires et PNUD	41 916	84 441
	98 302	136 393

Contributions volontaires en nature

Les locaux du Siège à Rome sont fournis gracieusement par le pays hôte, conformément à l'Accord de Siège. La valeur locative commerciale des bâtiments du Siège et sur le terrain est respectivement estimée à environ 16,1 millions et 2,3 millions de dollars EU par an (2000/01 – 11,2 millions et 1,7 million \$EU).

Monnaies non convertibles

Au 31 décembre 2003, le solde de trésorerie détenu en monnaies non convertibles était de 3,1 millions \$EU (2000/01 – 3,3 millions \$EU).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
**Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2003
(en milliers \$EU)**

État Membre	2000 & années antérieures	2001	2002	2003	Versements par tranches exigibles dans les prochaines années	Total général
Afghanistan	177	26	23	29		255
Antigua-et-Barbuda	324	0	6	7		337
Argentine	6 372	3 740	3 761	3 727		17 600
Arménie	1 590		7	0		1 603
Azerbaïdjan	1 218	13	13	13		1 257
Bolivie	0	0	0	0	120	120
Brésil	0	7 219	6 789	7 752		21 760
Burundi	144	0	3	0		147
Cambodge	0	0	0	0	62	62
Cameroun	0	0	0	19		19
Chili	0	0	0	638		638
Chine	0	0	0	2 477		2 477
Colombie	0	0	490	652		1 142
Comores	279	3	3	3		288
Congo, République démocratique du	2	13	0	13		28
Costa Rica	0	57	65	65		187
Côte d'Ivoire	0	0	0	23		23
Cuba	0	24	97	97		218
Dominique	3	3	3	3		12
Équateur	0	0	77	81		158
États-Unis d'Amérique	1 753	0	0	14 491		16 244
Fidji	0	6	13	13		32
Gabon	0	0	45	46		91
Gambie	103	3	0	3		109
Géorgie	1 305	16	16	17		1 354
Grenade	78	0	0	0		78
Guatemala	0	0	25	88		113
Guinée	9	10	10	10		39
Guinée-Bissau	86	3	3	3		95
Îles Salomon	39	3	3	3		48
Iran	0	0	149	882		1 031
Iraq	4 285	412	332	441		5 470
Israël	0	0	0	5		5
Jordanie	32	0	0	26		58
Kazakhstan	901	93	94	91		1 179
Kiribati	0	0	3	3		6
Lettonie	801	32	32	33		898
Liban	0	0	0	39		39
Libéria	326	3	3	3		335
Lituanie	1 240	55	0	0		1 295
Malaisie	0	0	0	362		362

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
**Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2003
(en milliers \$EU)**

État Membre	2000 & années antérieures	2001	2002	2003	Versements par tranches exigibles dans les prochaines années	Total général
Malawi	0	0	0	6		6
Mali	0	0	0	6		6
Moldova	1 022	6	7	0		1 035
Myanmar, Union du	0	0	0	32		32
Nauru	0	1	3	3		7
Nicaragua	130	3	3	3		139
Nigéria	0	0	0	103		103
Ouzbékistan	0	0	0	36		36
Pakistan	0	0	41	198		239
Panama	0	0	0	58		58
Paraguay	23	51	52	52		178
Pérou	0	383	387	383		1 153
Philippines	0	75	329	324		728
Pologne	0	0	489	1 226		1 715
République centrafricaine	196	4	3	3		206
République dominicaine	436	74	74	0		584
République kirghize	855	3	3	3		864
Sao Tomé-et-Principe	256	3	3	3		265
Serbie-et-Monténégro	0	0	0	65		65
Seychelles	120	6	6	7		139
Sierra Leone	298	3	1	3		305
Somalie	332	3	3	3		341
Soudan	0	0	2	19		21
Suriname	60	6	6	6		78
Tadjikistan	177	0	0	3		180
Tanzanie	0	0	0	1		1
Tchad	166	0	3	3		172
Tunisie	0	0	0	7		7
Turkménistan	388	10	10	10		418
Uruguay	154	244	264	260		922
Vanuatu	3	3	3	3		12
Venezuela	0	678	681	675		2 034
Yougoslavie 1990-2000	8 405	0	0	0		8 405
Zambie	0	0	0	3		3
Zimbabwe	0	0	0	26		26
TOTAL	34 088	13 296	14 438	35 691	182	97 695

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Annexe I: État au 31 décembre 2003 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2002-03

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		<i>(en milliers \$EU)</i>	<i>(en milliers \$EU)</i>	<i>(en milliers \$EU)</i>
AFRIQUE				
Afrique du Sud	3	731	336	395
Algérie	5	886	184	702
Angola	5	1 282	447	835
Bénin	2	130	17	113
Burkina Faso	4	1 185	256	929
Burundi	3	647	71	576
Cameroun	6	1 734	508	1 226
Cap-Vert	4	657	434	223
Comores	4	591	113	478
Congo	4	1 264	649	615
Congo, République démocratique du	5	1 531	540	991
Côte d'Ivoire	3	713	391	322
Érythrée	2	471	450	21
Éthiopie	4	1 179	380	799
Gabon	4	844	119	725
Gambie	3	649	192	457
Ghana	4	935	339	596
Guinée	4	748	216	532
Guinée équatoriale	2	517	269	248
Guinée-Bissau	5	983	319	664
Kenya	4	1 175	507	668
Lesotho	4	866	180	686
Libéria	3	363	54	309
Madagascar	4	460	78	382
Malawi	2	173	122	51
Mali	7	1 737	555	1 182
Maroc	2	562	187	375
Maurice	2	130	17	113
Mauritanie	5	910	222	688
Mozambique	5	1 378	597	781
Namibie	2	138	16	122
Niger	5	965	581	384
Nigéria	3	940	180	760
Ouganda	8	1 835	1 025	810
Région Afrique	8	1 884	151	1 733
République centrafricaine	5	1 288	382	906
Rwanda	4	1 159	199	960
Sénégal	5	664	131	533
Seychelles	2	394	45	349
Sierra Leone	3	787	199	588
Swaziland	3	777	289	488
Tanzanie, République unie de	6	1 285	474	811

Annexe I: État au 31 décembre 2003 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2002-03

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		(en milliers \$EU)	(en milliers \$EU)	(en milliers \$EU)
Tchad	2	399	78	321
Togo	3	580	162	418
Tunisie	4	928	227	701
Zambie	4	786	289	497
Zimbabwe	4	602	24	578
	185	40 842	13 201	27 641
ASIE				
Bangladesh	2	602	147	455
Bhoutan	1	363	264	99
Cambodge	3	921	192	729
Chine	1	355	80	275
Corée, République populaire démocratique	5	1 630	680	950
Inde	2	728	17	711
Indonésie	2	703	138	565
Kazakhstan	1	205	38	167
Lao, République démocratique populaire	2	607	392	215
Malaisie	1	156	11	145
Maldives	2	548	209	339
Mongolie	1	351	315	36
Myanmar	3	762	349	413
Népal	4	1 050	272	778
Pakistan	4	1 160	381	779
Philippines	3	893	658	235
Région Asie Pacifique	5	1 529	444	1 085
Sri Lanka	3	958	861	97
Thaïlande	3	483	168	315
Timor oriental	1	234	110	124
Viet Nam	4	1 180	589	591
	53	15 418	6 315	9 103
EUROPE				
Albanie	1	294	6	288
Arménie	1	401	243	158
Bosnie-Herzégovine	1	44	1	43
Bulgarie	2	502	84	418
Chypre	2	551	58	493
Croatie	1	366	5	361
Estonie	1	246	21	225
Géorgie	3	833	151	682
Hongrie	1	5	6	-1
Kosovo	1	258	149	109
Lettonie	1	330	72	258

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2003 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2002-03

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		<i>(en milliers \$EU)</i>	<i>(en milliers \$EU)</i>	<i>(en milliers \$EU)</i>
Malte	1	180	23	157
Moldova, République de	1	366	337	29
République tchèque	2	506	248	258
Serbie-et-Monténégro	2	582	125	457
Slovaquie	1	92	74	18
Slovénie	1	265	43	222
Turquie	4	355	183	172
	27	6 176	1 829	4 347
Projets mondiaux et interrégionaux	6	1 421	179	1 242
	6	1 421	179	1 242
AMÉRIQUE LATINE				
Antigua-et-Barbuda	2	87	43	44
Argentine	3	954	248	706
Bolivie	3	489	135	354
Brésil	5	1 541	486	1 055
Chili	1	18	5	13
Colombie	3	606	151	455
Costa Rica	1	195	11	184
Cuba	1	250	131	119
El Salvador	1	43	30	13
Équateur	1	101	15	86
Grenade	1	203	78	125
Guatemala	1	326	91	235
Guyana	1	166	15	151
Haïti	4	1 055	238	817
Honduras	1	233	9	224
Jamaïque	3	420	293	127
Mexique	2	628	45	583
Nicaragua	3	733	500	233
Panama	2	315	108	207
Paraguay	1	216	10	206
Pérou	2	218	185	33
Région Amérique latine	12	3 809	1 645	2 164
République dominicaine	1	122	19	103
Suriname	1	81	12	69
Trinité-et-Tobago	1	221	2	219
Uruguay	1	203	85	118
Venezuela	1	388	186	202
	59	13 621	4 776	8 845
PROCHE-ORIENT				

Annexe I: État au 31 décembre 2003 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2002-03

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		<i>(en milliers \$EU)</i>	<i>(en milliers \$EU)</i>	<i>(en milliers \$EU)</i>
Afghanistan	2	732	449	283
Djibouti	1	120	8	112
Égypte	3	664	126	538
Iran (République islamique d')	5	1 097	298	799
Jamahiriya arabe libyenne	2	130	11	119
Jordanie	2	443	179	264
Kirghizistan	5	1 383	350	1 033
Liban	3	760	111	649
Oman	1	97	13	84
Ouzbékistan	1	367	17	350
Qatar	1	15	3	12
Région des États arabes	6	1 439	499	940
République arabe syrienne	5	1 285	287	998
Soudan	7	1 030	247	783
Tadjikistan	2	704	308	396
Turkménistan	1	344	12	332
Yémen	2	400	211	189
	49	11 010	3 129	7 881
PACIFIQUE DU SUD-OUEST				
Fidji	2	481	238	243
Îles Marshall	2	299	96	203
Nauru	1	135	24	111
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	355	18	337
Samoa	2	455	105	350
Tonga	2	317	104	213
	10	2 042	585	1 457
TOTAL	389	90 530	30 014	60 516
Ouverture de crédits pour des projets 2002-03			92 038	
Total des dépenses			30 014	
Solde non engagé reporté conformément à l'article 4.3 du Règlement financier (État IV)			62 024	

Annexe II: État au 31 décembre 2003 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2000-01

Pays	Nombre de projets	Dépenses <i>(en milliers \$EU)</i>
AFRIQUE		
Afrique du Sud	5	802
Algérie	5	637
Angola	7	1 196
Bénin	4	487
Botswana	3	417
Burkina Faso	7	1 034
Burundi	3	656
Cameroun	5	481
Cap-Vert	3	218
Comores	3	191
Congo	5	653
Congo, Rép. dém. du	8	1 288
Côte d'Ivoire	1	133
Érythrée	6	972
Éthiopie	8	1 879
Gabon	6	273
Gambie	7	838
Ghana	6	999
Guinée	4	320
Guinée équatoriale	2	35
Guinée-Bissau	7	961
Kenya	7	1 251
Lesotho	4	37
Libéria	6	717
Madagascar	5	557
Malawi	4	674
Mali	5	514
Maroc	6	635
Maurice	2	301
Mauritanie	7	1 475
Mozambique	6	836
Namibie	5	1 083
Niger	9	615
Nigéria	3	286
Ouganda	7	1 219
Région Afrique	26	4 315
République centrafricaine	5	397
Rwanda	7	795

Annexe II: État au 31 décembre 2003 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2000-01

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		<i>(en milliers \$EU)</i>
Sao Tomé-et-Principe	1	207
Sénégal	9	1 058
Seychelles	5	512
Sierra Leone	7	978
Swaziland	8	674
Tanzanie, République unie de	7	1 118
Tchad	5	627
Togo	1	130
Tunisie	5	370
Zambie	7	814
Zimbabwe	6	1 247
	280	37 912
ASIE		
Bangladesh	5	751
Bhoutan	3	550
Cambodge	3	903
Chine	8	1 530
Corée, République populaire démocratique de	6	1 255
Inde	4	789
Indonésie	7	1 559
Kazakhstan	3	337
Lao, République démocratique populaire	3	379
Malaisie	1	49
Maldives	3	236
Mongolie	5	682
Myanmar	3	571
Népal	1	74
Pakistan	7	781
Philippines	5	838
Région Asie Pacifique	10	1 802
Sri Lanka	7	840
Thaïlande	7	925
Timor oriental	1	29
Viet Nam	13	2 404
	105	17 284
EUROPE		
Arménie	4	540
Azerbaïdjan	2	98
Bosnie-Herzégovine	1	363

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe II: État au 31 décembre 2003 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2000-01

Pays	Nombre de projets	Dépenses <i>(en milliers \$EU)</i>
Bulgarie	2	248
Chypre	2	75
Croatie	1	254
Estonie	2	194
Géorgie	2	493
Hongrie	1	23
Lituanie	3	115
Macédoine	2	764
Moldova, République de	2	226
Roumanie	5	760
Slovaquie	1	160
Suisse	1	157
Turquie	3	297
	34	4 767
Projets mondiaux et interrégionaux	3	1 680
	3	1 680
AMÉRIQUE LATINE		
Antigua-et-Barbuda	4	384
Argentine	6	721
Bahamas	5	320
Barbade	4	113
Belize	3	502
Bolivie	4	552
Brésil	3	296
Chili	4	222
Colombie	3	702
Costa Rica	4	219
Cuba	4	473
Dominique	3	386
El Salvador	4	168
Équateur	6	752
Grenade	2	141
Guatemala	2	498
Guyana	5	323
Haïti	3	433
Honduras	3	452
Jamaïque	3	314
Mexique	6	940
Nicaragua	4	491
Panama	1	322
Paraguay	2	348
Pérou	11	1 178
Région Amérique latine	15	3 468
République dominicaine	3	183
Sainte Lucie	1	10

Annexe II: État au 31 décembre 2003 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2000-01

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		<i>(en milliers \$EU)</i>
Saint-Kitts-et-Nevis	1	123
Suriname	3	327
Trinité-et-Tobago	2	176
Uruguay	5	496
Venezuela	2	247
	131	16 280
PROCHE-ORIENT		
Afghanistan	3	332
Arabie saoudite	1	124
Bahreïn	1	13
Djibouti	3	290
Égypte	7	917
Iran (République islamique d')	7	800
Iraq	4	312
Jordanie	6	835
Kirghizistan	1	146
Koweït	1	8
Liban	9	929
Oman	5	159
Ouzbékistan	2	247
Qatar	1	10
Région des États arabes	6	638
République arabe syrienne	8	792
Somalie	2	559
Soudan	11	1 484
Tadjikistan	2	49
Turkménistan	1	25
Yémen	8	899
	89	9 568
PACIFIQUE SUD-OUEST		
Fidji	3	269
Îles Cook	1	82
Îles Marshall	2	126
Kiribati	1	274
Palau	1	201
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	144
Samoa	1	187
Tonga	2	274
	12	1 557
DIVERS		
		70
TOTAL	654	89 118

Annexe II: État au 31 décembre 2003 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2000-01

	Dépenses
Ouverture de crédits pour des projets 00/01	89 118
Dépenses au titre de l'ouverture de crédits pour des projets 2000/01	89 118
Solde	0